Règles de fonctionnement, mesures de sécurité et code de vie 2026-2027

Une école bienveillante



Version approuvée au Conseil d'établissement du 9 juin 2026

ÉCOLE DE L'ESCALADE
605, rue Davidson Est
Gatineau (Québec) J8R 2V9

L'école bienveillante

Notre mission

L'école de l'Escalade favorise la réussite éducative de ses élèves en visant le développement du plein potentiel de chacun, en offrant un monde de découvertes et de bienveillance, entouré d'intervenants engagés et passionnés qui ont à cœur de préparer nos jeunes à devenir les citoyens de demain, tout en poursuivant la mission du MEQ, soit instruire, qualifier, socialiser.

Notre vision

À l'école de l'Escalade, dans un esprit de bienveillance, nous adoptons une vision où les élèves, le personnel et les parents sont engagés, passionnés et heureux.

Nos valeurs

Afin de permettre aux élèves de s'épanouir dans un environnement bienveillant, l'école de l'Escalade vise à être un milieu où nous souhaitons développer l'engagement, le respect et l'autonomie chez nos élèves.
Voici nos valeurs :

Être **bienveillant** pour développer
l'**Engagement**, le **Respect** et l'**Autonomie**

Notre projet éducatif

Notre projet éducatif s'arrime au Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) du Centre de services scolaire des Draveurs (CSSD). En résumé voici ce que nous travaillons :

Enjeux	Orientations	Objectifs
La réussite éducative de tous	Augmenter les compétences en écriture	Augmenter la proportion des élèves ayant obtenu un résultat de 70 et plus à l'épreuve obligatoire d'écriture, en langue d'enseignement de la 6e année du primaire
Le bien-être physique et psychologique des élèves	Assurer aux élèves un milieu de vie sain et sécuritaire	Diminuer les comportements de violence et d'intimidation à l'école
		Augmenter l'offre de services pour les activités parascolaires

L'implantation d'une culture numérique	Soutenir le développement de la compétence numérique chez nos élèves et le personnel	Augmenter le nombre d'initiatives numériques réalisées par les élèves.

ÉCOLE DE L'ESCALADE

605, rue Davidson Est
Gatineau (Québec), J8R 2V9

Téléphone de l'école : (819) 663-5558
Téléphone du service de garde : (819) 663-7086

- Site web : Accueil | École de l'Escalade (gouv.qc.ca)
- Adresse électronique de l'école : escalade@cssd.gouv.qc.ca
- Adresse électronique du service de garde : escalade-sdg@cssd.gouv.qc.ca

Préscolaire		Primaire	
Entrée :	8 h 00	Entrée :	8 h 00
Sortie :	11 h 30	Sortie :	11 h 30
Entrée :	12 h 45	Entrée :	12 h 45
Sortie :	14 h 23	Sortie :	15 h 15



Administration
Les heures d'ouverture de l'administration sont de 7 h 30 à 11 h 30 et de 12 h 30 à 15 h 30.

Le personnel de l'administration

Direction : André Raymond
Direction adjointe: Julie Lanthier
Secrétaire d'école : Marielos Ruiz Romero
Secrétaire : Julie MacDonald
Technicienne en service de garde par intérim : Julie Desjardins

Personnel des services complémentaires

L'école offre des services complémentaires afin de répondre aux besoins de certains élèves comme le service d'orthopédagogie, de soutien en salle de classe avec les enseignantes-orthopédagogues, du soutien avec les techniciennes en éducation spécialisée. Sur référence, d'autres services peuvent être offerts comme un service d'orthophonie (préscolaire), de psychologie ou de psychoéducation.

Participation des parents

À ces gens qui travaillent avec les enfants, s'ajoutent les parents qui siègent au conseil d'établissement et à l'organisme de participation des parents ainsi que tous ceux et celles qui consacrent bénévolement de nombreuses heures durant l'année à diverses activités : accompagnement lors de sorties éducatives, photos scolaires, bibliothèque, etc.

Table des matières

Table des matières I

Préambule I

Règles de fonctionnement et mesures de sécurité 1

Informations générales 1

1. Heure d'arrivée et de départ des élèves 1
2. Absences et retards 1
3. Élève malade – Retour non prévu à la maison 2
4. Départs et retours en classe 2
5. Absences pour motifs personnels et évaluation sommative 2
6. Force majeure 3
7. Circulation dans l'école 3
8. Débarcadères et stationnement 3
9. Droits parentaux 3
10. Effets personnels 3
11. Médicaments 4
12. Usage du tabac et drogues 4
13. Collations et pauses 4
14. Habillement 5
15. Utilisation des ressources électroniques 5
16. Plan d'évacuation et de confinement 6
17. Sécurité 6
18. Récréations à l'école (voir valeurs de conduite et code de vie) 7
19. Escacoeurs 7

Code de vie 10

Matrice des comportements attendus 12

Les interdits 13

Encadrement disciplinaire 14

Enseignement des comportements pacifiques 14

Intervention au manquement au code de vie 14

Interventions pour des incidents à caractère violent ou d'intimidation. 14

Mesure de contrôle sécuritaire 14

Résumé du plan de lutte en cas d'intimidation et de violence 16

Application des règlements, des mesures de sécurité et du code de vie 19

Code de conduite sur l'utilisation des ressources informatiques 20

LA RENTRÉE SCOLAIRE, C'EST AUSSI POUR LES POUX! 22

Préambule



À l'école de l'Escalade, nous sommes plus de 500 personnes à nous côtoyer quotidiennement. Partager ce même environnement est une occasion privilégiée pour les élèves de développer les attitudes et les comportements que suppose la vie en société.

C'est dans un encadrement de qualité et par un suivi pédagogique rigoureux que nos élèves acquièrent le respect d'autrui, le sens communautaire, la coopération et développent aussi un sentiment d'appartenance dans la motivation et le partage, et ce, grâce à une équipe professionnelle dévouée, passionnée et compétente.

Nous avons à cœur la réussite de chaque élève. Notre projet éducatif amène nos élèves à développer harmonieusement leurs compétences et surtout leur goût d'apprendre afin de devenir des jeunes actifs et en santé. Le projet permet aussi à chaque élève d'augmenter le niveau d'acquisition des compétences et d'intégrer le sens des valeurs éducatives telles que la bienveillance, l'engagement, le respect et l'autonomie.

De plus, notre code de vie contribue à promouvoir ces valeurs afin d'établir un climat favorable aux apprentissages et aux relations interpersonnelles, de faire la promotion des comportements pacifiques, d'assurer la sécurité et le bien-être des personnes, de porter respect aux individus, aux biens et à l'environnement. Pour ce faire, nous nous assurons d'enseigner les comportements attendus à l'école par le renforcement positif. C'est dans cet objectif que les règles de fonctionnement et les mesures de sécurité de l'école sont adoptées.

Nous vous invitons donc, parents et élèves, à prendre connaissance du présent document et à collaborer à sa mise en œuvre.

Le directeur,
André Raymond

La directrice adjointe,
Julie Lanthier

Règles de fonctionnement et mesures de sécurité



Informations générales

La collaboration des parents est essentielle afin que la sécurité des enfants et le bon fonctionnement de l'école soient assurés.

1. Heure d'arrivée et de départ des élèves



Les élèves du primaire qui ne sont pas inscrits au service de garde ne **doivent pas arriver** à l'école plus de **10 minutes** avant les heures précisées aux renseignements généraux de l'école. Ils doivent entrer dans la cour de récréation au moment opportun et ne pas flâner à l'extérieur de la cour, à partir du moment pendant lequel les enseignants surveillent. Quant aux élèves du préscolaire, ils ne doivent pas arriver plus de **5 minutes** avant les heures précisées aux renseignements généraux de l'école et ils attendent à l'avant de l'école sous la responsabilité d'une surveillante.



Lorsque la cloche sonne, les élèves se dirigent vers leur rang. Ils restent calmes et attendent le signal pour entrer dans l'école. C'est la même procédure pour les récréations.

À la cloche, les élèves doivent quitter immédiatement l'école par la porte désignée par leur titulaire. S'ils doivent attendre un autre élève, ils doivent le faire à l'extérieur de l'école.

2. Absences et retards



Vous pouvez signaler et motiver l'absence ou le retard de votre enfant à l'aide de « Mozaïk portail parents » du Centre de services scolaire des Draveurs ou en communiquant avec l'école au (819) 663-5558 **avant 8 h 00** le matin et **avant 12 h 30** l'après-midi lorsqu'un enfant est absent ou en retard.

Les retardataires causent de sérieux dérangements aux élèves qui travaillent en classe. Pour ces raisons, nous recommandons de se présenter au secrétariat quelques instants avant la fin de leur récréation en avant-midi et en après-midi selon le cas (voir l'horaire des récréations ci-dessous).

	Récréations
	Primaire (1re à 6e années)
AM	10 h 07 à 10 h 22
PM	13 h 52 à 14 h 07



3. Élève malade – Retour non prévu à la maison



Si un élève est malade et qu'il dit ne plus pouvoir fonctionner en classe, la secrétaire communiquera avec les parents afin qu'ils viennent chercher leur enfant.

Si un parent juge que son enfant est trop malade pour sortir aux récréations, il doit alors poursuivre sa convalescence à la maison. Les élèves ne peuvent pas être gardés au secrétariat ou dans la classe pendant les périodes de récréation et la période de dîner.

Si un élève souffre d'une maladie contagieuse, les parents doivent aviser l'école dans les plus brefs délais et les mesures de santé publique seront mises en place.

4. Départs et retours en classe



En ce qui concerne les **départs prévus pendant les heures de classe (rendez-vous, etc.), une note écrite de façon manuscrite doit être envoyée par l'entremise de l'enfant à son enseignant** au lieu de téléphoner. De plus, les parents devront venir chercher leur enfant pendant la récréation pour respecter les autres élèves au travail.

Pendant les heures de classe, les élèves ne sont pas autorisés à quitter l'école sans être accompagnés d'un parent ou d'un adulte désigné par celui-ci.

5. Absences pour motifs personnels et évaluation sommative

Les parents sont encouragés à planifier les vacances familiales pendant les périodes de congé prévues au calendrier scolaire. **Aucun travail ne sera préparé et remis à l'enfant qui s'absente pour des raisons personnelles (voyages, tournois, etc.).**
De plus, à son retour, l'école n'est pas tenue de fournir du travail à l'élève ou de lui offrir des périodes de récupération.

S'il advenait qu'un élève de fin de 2e ou de 3e cycle s'absente durant une période d'épreuves ministérielles du MEQ ou du Centre de services scolaire des Draveurs, l'élève se verrait attribuer la note de zéro, sauf s'il s'agissait de la maladie de l'élève, de mortalité dans la famille ou toute autre raison jugée suffisamment sérieuse par la direction. Il faut comprendre que chaque épreuve exige désormais une mise en situation plus ou moins longue qui doit être faite par l'enseignant, et ce, dans des conditions particulières. De plus, les épreuves s'échelonnent sur quelques jours et souvent les parties de l'épreuve sont interdépendantes, ainsi, il est important de ne rater aucune étape de l'examen si l'on veut mettre toutes les chances du côté de la réussite de l'élève.

6. Force majeure

En cas de fermeture de l'école, il est important de consulter le site Internet du Centre de services scolaire des Draveurs (Au service de la communauté | Centre de services scolaire des Draveurs (gouv.qc.ca)). Un message sur la boîte vocale sera enregistré pour fournir aux parents les informations pertinentes.

En cas de force majeure pendant les heures de classe, il est important de garder à jour les coordonnées principaux ainsi que le contact d'urgence. **L'enfant et l'école doivent être avisés de tous changements (numéro de téléphone, adresse, etc.)**

7. Circulation dans l'école



Par mesure de sécurité, **en tout temps, il est interdit de circuler dans l'école**. Les parents et les visiteurs doivent attendre leur enfant au secrétariat.

Les parents ne doivent jamais se rendre directement à la porte de la classe de leur enfant. Il en est de même lorsqu'ils viennent chercher ou reconduire leur enfant à l'école avant l'heure prévue à l'horaire.

De plus, les parents doivent signer un registre avant de partir avec l'enfant. Dans la mesure du possible, il faut informer au préalable l'enseignant par écrit pendant les heures de classe.

8. Débarcadères et stationnement



Nous prions les parents de **ne pas utiliser le stationnement comme débarcadère** afin d'assurer la sécurité de leur enfant. Les aires de stationnement sont strictement réservées aux détenteurs d'une vignette du Centre de services scolaire des Draveurs. Les autres pourraient se voir remettre une contravention de la Ville de Gatineau. L'école prévoit quelques espaces pour les visiteurs.

9. Droits parentaux

À moins que la Cour de justice n'ait émis des restrictions quant aux droits de l'un des parents, le père et la mère peuvent rejoindre leur enfant à l'école ou s'informer de son développement. Si une telle restriction existe, une copie du document officiel doit être remise à l'école afin que nous respections les recommandations émises.

10. Effets personnels

L'école n'ayant pas de casiers fermés, les vêtements et chaussures sont laissés dans des vestiaires ouverts et dans les corridors. **Il est donc important de bien identifier les effets personnels des élèves** et d'éviter que les enfants apportent de l'argent pour des raisons personnelles puisque **l'école n'est pas responsable des vols, bris, échanges ni de**

la perte de ces effets personnels. À noter que les parents ne peuvent pas circuler dans l'école pour aller chercher les effets personnels de leur enfant à l'exception d'une autorisation spéciale.

L'école se réserve le droit d'interdire tout effet qui contrevient à la sécurité de tous.

11. Médicaments



L'autorisation écrite des parents est obligatoire avant de donner un médicament à un élève. Le formulaire doit être rempli au secrétariat. De plus, les médicaments doivent être identifiés par un code de prescription médicale apparaissant sur **le contenant original** avec la prescription du dosage et l'heure de l'administration.

12. Usage du tabac, boissons énergisantes et drogues

Le Centre de services scolaire des Draveurs interdit en tout temps de fumer dans tous les établissements et sur tous les terrains dont il est propriétaire.

Les boissons énergisantes sont interdites en tout temps à l'école ainsi que sur le terrain.

13. Collations et pauses



Une politique visant à favoriser une bonne santé a été adoptée par le Centre de services scolaire des Draveurs (54-10-01)
Ainsi, pour acquérir de saines habitudes alimentaires, il est suggéré de consommer des aliments sains tels que des fruits, des légumes, du fromage, etc. Considérant cela, tout aliment fourni par le parent sera accepté, sauf s'il contrevient aux règles établies concernant la nourriture allergène.

Ainsi, par mesure de sécurité, pour protéger la vie des enfants allergiques, **il est interdit d'apporter** à l'école, des **noix**, **arachides** et **leurs dérivés**.

Les déchets doivent être triés adéquatement (bac de compost, bac de recyclage, poubelle) afin de conserver un environnement propre. Nous encourageons la consommation d'eau potable non embouteillée et l'utilisation de contenants réutilisables afin de limiter les déchets. Nous recommandons l'utilisation de bouteilles réutilisables en plastique.

14. Habillement



À l'école, nous recommandons de porter des vêtements décents qui conviennent aux activités scolaires qui ne reflètent pas la discrimination ou la violence. Par exemple, s'assurer que les vêtements couvrent le dos, les fesses et le ventre.

Il est aussi important de porter le type de vêtement approprié selon la température puisque les élèves iront à l'extérieur par temps froid, de grande chaleur ou de pluie fine.

En éducation physique :

Par mesure d'hygiène ainsi que pour le confort et la sécurité de tous, voici quelques précisions au sujet du costume d'éducation physique.

- ☞ Pour tous les élèves, le port d'espadrilles qui ne marquent pas, de bas, d'un pantalon d'exercice de type sport (pas de jeans, robe, etc.) et d'un chandail à manches courtes sont obligatoires.
- ☞ Les bijoux et montres peuvent se perdre, se briser ou blesser un autre élève lors des jeux. Il faut éviter de les porter au cours d'éducation physique sinon ceux-ci devront être retirés et nous ne sommes pas responsables en cas de perte, de bris ou de vol.

15. Utilisation des ressources électroniques



L'école reconnaît l'importance d'une utilisation adéquate des ressources informatiques. L'élève doit donc utiliser l'informatique selon les consignes données par son enseignant. Nous assumons que la conduite de chaque usager est dictée par les lois et les règlements en vigueur (politique 52-06-01). Nous vous rappelons que les médias sociaux ne doivent pas être utilisés avant l'âge de 13 ans.

Une directive du ministère de l'Éducation interdit l'utilisation du cellulaire, des écouteurs, des montres intelligentes et des autres appareils mobiles personnels par les élèves dans les locaux des écoles et des centres de formation professionnelle des centres de services scolaires où sont dispensés de l'enseignement de l'éducation préscolaire et des services d'enseignement primaire et secondaire, sauf lorsque cette utilisation est requise par les modalités d'intervention pédagogique prises par l'enseignant, par l'état de santé d'un élève ou par les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Dans ce contexte nous vous demandons de prendre connaissance du Code de conduite sur l'utilisation des ressources informatiques (voir p.16), d'en discuter avec votre enfant et de signer votre engagement.

16. Plan d'évacuation et de confinement



Des exercices auront lieu pour que les élèves connaissent bien le plan d'évacuation et le plan de confinement de l'école. Il est important de bien les comprendre et de s'y conformer si nous devons les mettre en opération.

17. Sécurité



À l'école, les intervenants scolaires assurent la sécurité des élèves. Entre la maison et l'école, chaque enfant est sous la responsabilité de ses parents et de la sécurité publique.

Il faut choisir le meilleur chemin entre la maison et l'école, idéalement utiliser le corridor de sécurité.
Nous nous attendons à ce que tous les élèves coopèrent avec les brigadières et les brigadiers de la façon suivante :

- Attendre que la brigadière ou le brigadier donne le signal pour traverser la rue;
- Traverser la rue entre le passage protégé par les deux brigadiers;
- Se rendre directement à son point d'arrivée (maison, cour d'école).

Il est interdit de lancer des objets tels : balles de neige, roches, etc. Il faut aussi laisser à la maison tout objet dangereux ou à caractère violent.

L'élève n'a pas le droit de circuler dans le stationnement du personnel à moins d'avoir l'autorisation d'un surveillant.

Transport actif : L'école de l'Escalade offre des occasions multiples d'être actif en respectant la Politique-cadre *Pour un virage santé à l'école* du MELS. (**Politique 54-10-01 : Politique sur les saines habitudes de vie du CSSD**) Dans ce contexte, nous encourageons les élèves à marcher ou à utiliser le vélo pour venir à l'école, ceci réduit beaucoup la circulation automobile.

Bicyclette : Avec la permission de ses parents, un élève peut utiliser sa bicyclette pour se rendre à l'école. En circulant à bicyclette, il faut respecter le code de sécurité routière, c'est-à-dire qu'on doit rouler dans le sens de la circulation et non sur les trottoirs. Toutefois, on peut rouler sur la piste cyclable de la rue Davidson. Les trottoirs sont réservés aux piétons. Il est fortement recommandé de porter un casque protecteur. *



On descend de sa bicyclette pour traverser une intersection avec une brigadière ou un brigadier ainsi que lorsqu'on arrive à l'école et on la range à l'endroit désigné.

Il faut cadenasser sa bicyclette sur les supports à vélos (s'il manque de place, sur la clôture), car l'école n'est pas responsable du vol ni des dommages. Personne n'est autorisé à flâner autour des bicyclettes. On ne peut pas circuler avec sa bicyclette dans la cour ni sur le terrain de l'école.

Quant aux patins à roues alignées, planches à roulettes et trottinettes, ils sont autorisés à l'école pour les élèves de 3e, 4e, 5e et 6e années et interdits à l'école pour les plus jeunes (sauf pour certaines activités prévues).

***Un casque protecteur est obligatoire pendant les heures de classe**. De plus, pour les élèves en patins à roues alignées, ils doivent porter de l'équipement de protection (protège-poignets, coudières et genouillères) pour utiliser les rampes.

18. Récréations à l'école (voir valeurs de conduite et code de vie)



Les jeux choisis doivent être exempts de violence ou d'apparence de violence. Nous encourageons les élèves à choisir des jeux pacifiques et sécuritaires et ils pourront ainsi apprécier la compagnie de leurs amis.

Des directives peuvent être émises quant aux aires de jeux pouvant être utilisées dans la cour et dans le parc.
Veuillez noter qu'en cas de pluie fine, les élèves iront quand même à l'extérieur. Prévoir un imperméable (ce qui est plus sécuritaire qu'un parapluie dans la cour) et des bottes d'eau.
Lorsque jugé opportun, nous recommandons l'application de crème solaire à la maison, au moins une fois par jour. Si l'élève apporte sa crème solaire à l'école, celle-ci ne doit pas être en aérosol.

19. Escacoeurs



L'école de l'Escalade, dans sa vision de bienveillance, favorise et encourage tous les élèves à respecter le code de vie et les valeurs de conduite telles que l'autonomie, le respect et l'engagement. C'est pour ces raisons que le projet ESCACOEURS a été mis sur pied.

Tout au long de l'année, l'élève est conscientisé sur l'importance des règles en lui rappelant ce qu'il y gagne. Pour ce faire, les intervenants peuvent remettre un Escacoeur à l'élève pour le féliciter et l'inciter à poursuivre son engagement.

De plus, des activités spéciales et rassembleuses sont prévues, de façon ponctuelle, afin de célébrer les efforts. Ces moments de festivités permettent également à l'élève de développer son sentiment d'appartenance envers son école. N'hésitez pas à encourager votre enfant à obtenir des « Escacoeurs » !

Règlement sur les règles de conduite au primaire et au secondaire
(Arrêté numéro 2025-08 du MEQ)

Le présent règlement prescrit un contenu obligatoire aux règles de conduite visées par l'article 76 de la Loi sur l'instruction publique. Il a pour but d'établir un cadre en matière de civisme dans les écoles de niveau primaire et secondaire en définissant un ensemble de comportements et d'attitudes qui témoignent du respect des personnes, des règles et des valeurs de la communauté éducative.

1. Principes généraux de civisme

Climat de respect et de bienveillance

Tous les élèves ont le droit d'évoluer dans un environnement scolaire propice à l'apprentissage et à l'épanouissement personnel, dans un climat respectueux, bienveillant, sécuritaire, inclusif et accueillant, où la collaboration, l'entraide et l'écoute sont des valeurs fondamentales.

Les élèves ont le devoir d'adopter des comportements civiques en tout temps, en faisant preuve de respect envers autrui, en valorisant l'engagement dans leur réussite scolaire et en contribuant positivement à la vie de l'école.

2. Comportements attendus des élèves

Comportement civique obligatoire
Les élèves doivent :

1. Respecter l'autorité du personnel scolaire et les règles de fonctionnement de l'école et des classes.
2. Adopter une attitude respectueuse, courtoise et polie dans leurs interactions, quel que soit le moyen de communication utilisé.
3. S'abstenir de tout acte de violence, d'intimidation ou de harcèlement, verbal, physique ou virtuel.
4. Vouvoyer le personnel scolaire et s'adresser à lui en utilisant les titres de civilité (« madame », « monsieur »).
5. Respecter la vie privée d'autrui, en obtenant leur consentement avant de capter ou de diffuser leur image ou leur voix, et utiliser les réseaux sociaux de façon responsable.
6. Faire preuve d'assiduité et de ponctualité, en respectant les horaires et échéanciers.
7. Prendre soin des matériels, des équipements et des infrastructures de l'école.
8. Se conformer au code vestimentaire établi par l'école, le cas échéant.

3. Interdiction d'utilisation des appareils mobiles personnels

Utilisation des cellulaires, écouteurs et appareils mobiles

Il est interdit d'utiliser un cellulaire, des écouteurs ou tout autre appareil mobile personnel (tels que montres intelligentes, tablettes, ordinateurs portables, lunettes connectées), dans les bâtiments et sur les terrains de l'école, du début à la fin des cours, y compris pendant les pauses et la période du dîner.

Exceptions autorisées :

- Lorsque l'enseignant autorise expressément leur usage dans le cadre d'une activité pédagogique, avec l'approbation de la direction.
- Pour répondre à un besoin en lien avec l'état de santé d'un élève, sur présentation d'un avis médical.
- Pour répondre aux besoins d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, tel que défini dans son plan d'intervention.

Modalités de gestion :
Les appareils doivent être rangés dans le casier de l'élève ou dans un endroit désigné et ne doivent pas être visibles ni accessibles sans autorisation.

4. Sanctions et gestes réparateurs

Sanctions en cas de non-respect des règles

Tout manquement aux règles de conduite entraîne des sanctions disciplinaires graduées, proportionnelles à la nature, la gravité et la fréquence des gestes posés. Ces sanctions incluent notamment :

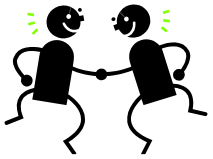
- Avertissement
- Réflexion écrite
- Retenue
- Suspension
- Expulsion (en dernier recours)

Des gestes réparateurs peuvent aussi être exigés :

- Présentation d'excuses verbales ou écrites
- Réparation ou remplacement d'un bien endommagé
- Participation à un cercle de discussion ou à une médiation
- Réalisation de travaux communautaires

En cas de récidive concernant l'utilisation non autorisée d'un appareil, celui-ci pourra être confisqué jusqu'à la fin de la journée ou remis uniquement en présence d'un parent.

Code de vie



À l'école de l'Escalade, nous encourageons le développement des bons comportements par le renforcement positif.
Vous trouverez à la page suivante le tableau du code de vie de l'école qui inclue les quatre règles qui ont été retenues pour le bon fonctionnement de l'école. Ce tableau se divise en 5 parties :

1. Les règles;
2. Les impacts positifs (Ce que j'y gagne)
3. Les renforcements positifs
4. Les interventions
    a. Les interventions éducatives
    b. Les mesures d'aide

Afin de bien identifier les comportements interdits à l'école, nous en avons fait la liste dans le tableau « Les interdits ».

Les règles du code de vie ont été établies en fonction des valeurs retenues par l'équipe-école pour notre prochain projet éducatif et pour lesquelles les comportements attendus ont été déterminés.

Nos valeurs retenues sont :

Être **bienveillant** pour développer
l'**Engagement**, le **Respect** et l'**Autonomie**

.

Code de vie

	Règles	Ce que j'y gagne	Renforcement positif	Interventions	
				Éducatives	Mesures d'aide
Engagement	○ Je m'engage dans mes apprentissages et dans mes relations sociales.	○ Je nourris mon estime personnelle. ○ Je me donne les moyens pour réussir. ○ Je ressens de la motivation et je prends plaisir aux apprentissages. ○ Je découvre de nouveaux intérêts. ○ Je mène à terme un projet. ○ Je m'ouvre sur le monde. ○ Je développe des liens significatifs et harmonieux avec mon entourage. ○ Je développe mon plein potentiel.	- Célébration des efforts - Certificats/Méritas - Communication positive aux parents - Escacoeurs - Mots ou gestes d'encouragement - Offrir des responsabilités - Période récompense individuelle/classe/collective - Privilèges accordés - Système de motivation ou d'émulation	- Arrêt d'agir - Ateliers d'habiletés sociales ou de gestion des émotions - Avertissement verbal - Communication aux parents (verbale, agenda, courriel, fiche de manquement, etc.) - Confisquer un objet - Discussion individuelle - Enseignement explicite - Explication de la raison - Geste réparateur - Mot d'excuse - Perte de privilège - Proximité physique - Référer aux procédures mises en place - Rencontre avec les parents - Reprise de temps - Retrait - Suggestions de références ou d'interventions aux parents.	- Ateliers d'habiletés sociales ou de gestion des émotions - Carnet e route ou suivi quotidien - Communication aux parents (verbales, agenda, courriel, fiche de manquement, etc.) - Contrat d'engagement - Entente de collaboration - Mesures préventives au centre d'intervention et de prévention ou auprès d'intervenants - Plan d'intervention - Récréation guidée ou avec accompagnement - Rencontre avec la direction - Suivi planifié et personnalisé - Suspension externe - Suspension interne - Système de motivation ou d'émulation personnalisé
Respect	○ Je fais preuve de respect et de politesse avec toutes les personnes qui m'entourent	○ J'obtiens l'écoute, le respect et l'attention des personnes qui m'entourent. ○ J'évite les conflits et je les résous plus rapidement. ○ Je reçois du renforcement positif. ○ Je me sens bien et en sécurité à l'école. ○ Je tisse des liens positifs avec les autres. ○ Je développe mon savoir-vivre. ○ Je développe une plus grande confiance en mes choix et mes actions.			
	○ Je respecte le matériel et l'environnement.	○ Je vis dans un environnement propre et agréable, idéal pour mes apprentissages. ○ Je deviens un citoyen écoresponsable. ○ Je reçois et j'utilise du matériel en bon état. ○ Je deviens plus responsable et je gagne la confiance des autres.			
Autonomie	○ J'applique de façon autonome les procédures et les routines de l'école mises en place.	○ J'ai confiance en mes capacités et j'ai de l'initiative. ○ Je sais quoi faire dans diverses situations et divers lieux. ○ Je développe mon savoir-vivre. ○ Je peux aider les autres. ○ J'ai de la valorisation ○ Je deviens plus responsable.			

Matrice des comportements attendus

	Corridor / escaliers		Cour d'école	Salle de toilettes	Bibliothèque	Rassemblement gymnase	Service de garde :		Circulation autour de l'école
	Entrées et sorties	Heures de cours					local polyvalent / gymnase	Locaux de diner	
Autonomie	- Je m'occupe de moi-même. - Je suis un modèle pour mes pairs. - J'agis de façon sécuritaire en tout temps. - Je suis capable de circuler seul dans l'école.		- Je règle mes conflits de façon pacifique en allant chercher l'aide d'un médiateur ou un adulte au besoin. - J'identifie et je gère mes émotions de façon appropriée.	- Je vais directement aux toilettes. - Je retourne rapidement en classe ou dans mon rang.	- J'applique les consignes données.	- Je suis un spectateur modèle.		- Je suis responsable de mes effets personnels.	- Je suis un modèle pour mes pairs. - Je me dirige rapidement vers ma destination sans flâner. - Je m'assure d'apporter toutes mes choses avec moi.
Respect	- Je respecte l'espace des autres. - Je parle à voix basse. - Je garde mon espace personnel propre.	- Je circule en silence - Je respecte le matériel dans le corridor.	- Je garde mon environnement propre. - Je garde le matériel prêté en bon état. - Je respecte les autres en geste et en parole. - Je respecte les consignes du surveillant. - Je respecte le jeu des autres.	- Je respecte l'intimité des autres et de la mienne. - Je garde mon environnement propre.	- Je salue et remercie le parent bénévole. - Je parle à voix basse lorsque je dois communiquer. - J'utilise le matériel adéquatement et j'en prends soin.	- Je respecte l'espace des autres. - Je suis content pour les élèves méritants.		- Je respecte le matériel des enseignants. - Je respecte l'espace des autres. - Je garde mon environnement propre. - Je fais attention aux allergies alimentaires. - Je discute calmement avec mes voisins. - Je démontre de l'ouverture à des aliments différents.	- Je respecte les règles et les consignes des adultes responsables. - Je respecte le conducteur et les brigadiers.
Engagement	- Je circule en tout temps avec des souliers bien attachés. - Je prends mon rang à la cloche - Je circule à droite en marchant. - Dans l'escalier, je monte et je descends une marche à la fois. - J'attends mon tour lors des déplacements.	- Je garde ma place dans le rang. - Je regarde en avant lorsque je circule.	- Je respecte les aires de jeux désignées pour mon niveau. - Je respecte les limites des zones de jeux. - J'arrête de jouer au son de la cloche et je vais prendre mon rang. - Je fais de bons choix de jeux. - J'applique les règlements de la cour d'école selon les zones de jeux.	- J'utilise les moments prévus pour aller aux toilettes. - Je me lave les mains en économisant l'eau. - Je tire la chasse. - Je jette le papier brun à l'endroit approprié. - Je suis calme. - J'attends mon tour.	- J'utilise la procédure apprise pour replacer le livre à l'endroit approprié. - Je suis calme et disposé à la lecture. - Je replace le matériel au bon endroit. - Je retourne mon livre dans les délais.	- Je suis à l'écoute de ce qui se passe à l'avant. - Je m'assois convenablement à l'endroit désigné. - J'applaudis au moment approprié. - J'attends le signal avant de me déplacer. - Je garde silence au signal de l'adulte. - Je participe lorsque demandé.		- Je demande la permission en tout temps pour me déplacer. - Je garde ma nourriture pour moi. - J'ai de bonnes manières à la table. - Je nettoie l'espace utilisé pour diner. - Je ramasse mes déchets et les dispose aux endroits appropriés. -	- Je circule en respectant le corridor scolaire et les règles de sécurité. - Je sors par la porte appropriée. - Je monte dans l'autobus calmement.

Les interdits

Tous les objets interdits pourront être confisqués,

en tout temps par n'importe quel membre du personnel.

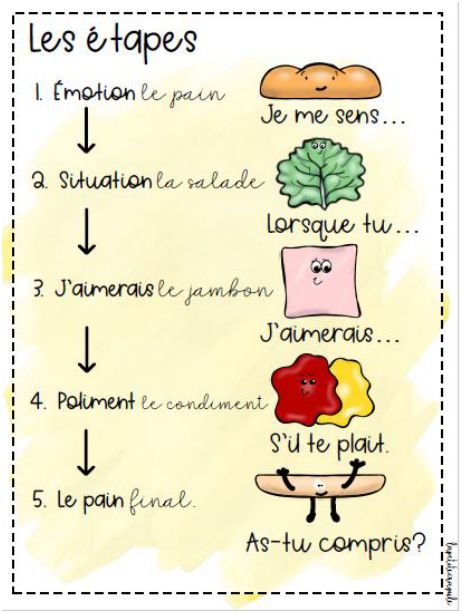
<table>
<tr><th>Jouets/Gadgets</th><th>Vêtements</th><th>Autres</th></tr>
<tr>
<td>
- Tout appareil électronique : téléphone cellulaire, écouteurs, montres intelligentes, autres appareils mobiles personnels, etc.
- Lancer des roches, balles de neige ou tout objet.
- Jouets pouvant être dangereux : balles de baseball dures, super balle, chaînes ou autres.
- Jeux pouvant être dangereux : se poursuivre, se bousculer ou jouer à la « tague » sur ou autour des structures, se tirailler ou jouer à la bataille.
- Espadrilles à roulettes
- Patins à roues alignées, planches à roulettes et trottinettes sur la cour d'école.
</td>
<td>
- Vêtements à caractère violent, sexuel ou discriminatoire

Aliments
- Noix, arachides et leurs dérivés.
</td>
<td>
- Tabac
- Drogue
- Vandalisme
- Objets à caractères violents (faux ou véritables).
- Briquets/allumettes
- Boissons énergisantes
</td>
</tr>
</table>

Encadrement disciplinaire

Enseignement des comportements pacifiques

À l'école, nous faisons la promotion des comportements pacifiques. Avec l'aide des intervenants, l'élève apprend à régler ses conflits en utilisant des stratégies pacifiques (astuces) et en évitant les mauvais choix (pièges). Nous encourageons également les élèves à s'affirmer positivement en utilisant le message clair et bienveillant (message en sandwich) :



Intervention au manquement au code de vie

Lorsqu'un élève a de la difficulté à adopter les comportements attendus en lien avec les règles de l'école, nous devons intervenir auprès de lui. Les interventions sont bâties pour répondre à différentes problématiques rencontrées en classe, dans l'école ou sur la cour de récréation. En premier lieu des interventions d'ordre éducatif seront mises en place, par contre, si les comportements perdurent le titulaire pourra communiquer avec les parents à l'aide du billet d'information d'un manquement au code de vie (voir page suivante) ou par toute autre forme de communication.

Interventions pour des incidents à caractère violent ou d'intimidation.

Les adultes et les élèves de l'école méritent le respect. En tout temps, le langage et l'attitude adoptés doivent démontrer ce respect.

L'intimidation, les menaces ou toute autre forme d'agression verbale, physique ou sexuelle sont inacceptables et ne seront pas tolérées. De plus, aucune forme de diffamation sur les réseaux sociaux ne sera permise.

Pour toute situation dénoncée, une enquête sera menée par notre équipe d'intervention afin de s'assurer qu'elle corresponde bien aux critères de violence ou d'intimidation. Nous vous invitons à prendre connaissance du résumé du plan de lutte pour prévenir et intervenir en cas de violence ou d'intimidation.

Mesure de contrôle sécuritaire

Des mesures d'encadrement et des techniques d'intervention pourraient être prises par les intervenants afin d'assurer la sécurité des élèves ou de toutes personnes au sein de notre établissement.

École de l'Escalade

BILLET D'INFORMATION
MANQUEMENT AU CODE DE VIE DE L'ÉCOLE

Nom de l'élève : _____ **Groupe :** _____

Fiche remplie par : _____ **Période :**

Date de l'incident : _____ **Heure :** _____ **O École** **O SDG** **O Dineurs**

DESCRIPTION DE L'INCIDENT

LIEU DE L'INCIDENT :

O Corridors/Cages d'escalier O Cour d'école O Salle de toilettes O Débarcadère

O Locaux du service de garde O Locaux du service du dîner O Autre : _____

RÈGLES DU CODE DE VIE AUXQUELLES L'ÉLÈVE A MANQUÉ

- ❑ Je m'engage […] dans mes relations sociales.
- ❑ Je fais preuve de respect et de politesse avec toutes les personnes qui m'entourent.
- ❑ Je respecte le matériel et l'environnement.
- ❑ J'applique de façon autonome les procédures et les routines de l'école mises en place.

COMPORTEMENT ATTENDU NON RESPECTÉ

- ❑ Je joue à des jeux pacifiques et sécuritaires pour moi et les autres.
- ❑ J'arrête de jouer au son de la cloche.
- ❑ Je prends mon rang rapidement ou tel que demandé.
- ❑ J'utilise un langage respectueux envers les autres.
- ❑ Je prends soin du matériel et de l'environnement.
- ❑ Je circule calmement.
- ❑ Je respecte les règles de sécurité.
- ❑ Je respecte les consignes des intervenants.
- ❑ Je collabore avec l'adulte.
- ❑ Je résous mes conflits de façon pacifique
- ❑ Autre : _____

Courte description :

_____

_____

_____

INTERVENTION IMMÉDIATE

- ❑ Intervention verbale/réprimande/mise en garde
- ❑ Changement de place assise
- ❑ Pratique du comportement attendu
- ❑ Temps d'arrêt
- ❑ Médiation par les pairs
- ❑ Retrait du groupe

Autre/Commentaire :

_____

_____

_____

SUIVI/MESURES DISCIPLINAIRES DU TITULAIRE

- ❑ Rappel du comportement attendu
- ❑ Retrait de privilèges
- ❑ Perte de récréation (En classe)
- ❑ Geste réparateur : Bonne action/nettoyage/réparation/ restitution/remboursement

Autre/Commentaire :

_____

_____

_____

Signature de l'élève :

_____

Signature du titulaire :

_____

Date : _____

Signature de l'autorité parentale :

_____

Résumé du plan de lutte en cas d'intimidation et de violence

École de l'Escalade

INTIMIDATION ET VIOLENCE

Définitions

Intimidation	♦ Délibérée ou non (c'est l'impact du geste posé qui est pris en compte) ♦ Sentiment de détresse chez la victime ♦ Directe ou indirecte (dont le cyber-espace) ♦ Caractère répétitif ♦ Inégalité de rapports de force	Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (LIP : art.13., al.1.1)
Violence	♦ Intentionnelle ♦ S'exprime sous différentes formes (verbale, écrite, physique, psychologique, sexuelle) ♦ Pas nécessairement à caractère répétitif ♦ Produit des impacts sur la victime	Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (LIP : art.13., al.3)
Conflit	♦ Affrontement qui implique généralement des opposants de force égale ♦ Mésentente ou désaccord entre deux personnes	Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vu ou parce que leurs intérêts s'opposent. Les conflits font partie de la vie et sont nécessaires pour apprendre. Ils peuvent se régler par la négociation ou la médiation. Le conflit pourrait entraîner des gestes de violence. (Art. 13 LIP)
Violence à caractère sexuel	♦ Forme de violence (par le biais de pratique sexuelle) ♦ Toute autre inconduite ♦ Connotation sexuelle non désiré ♦ Atteinte aux diversités sexuelles ou de genre.	Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désiré. Incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologue.

«À partir du moment où les gestes d'intimidation ou de violence ont un impact sur ce qui se passe à l'école et concerne des acteurs de l'école, peu importe le lieu ou le moment où ces gestes ont été commis, l'école doit gérer cet impact.

Inspiré du document élaboré par les C.S. Marie-Victorin et Sorel-Tracy ainsi que par Mme France Langlais, soutien régional.

Quelques éléments de prévention possibles

- ♦ Présentation du « Code de vie » et des « Valeurs de conduite »
- ♦ Procédure pour résoudre un conflit
- ♦ Récréations animées « RÉCRÉOJEUX »
- ♦ Ateliers sur l'estime personnel, sur la sensibilisation à la différence
- ♦ Jeunes leaders lors des récréations des petits
- * Thématiques diverses
- * Ateliers d'information et de conscientisation
- ♦ Ateliers avec le policier-éducateur
- ♦ Activités d'identification et de soutien des élèves intimidés
- ♦ Prêt de matériel / PROJET CAP (Centre d'activités pacifiques)
- ♦ Plan de surveillance active

Interventions et suivis

- ♦ Rencontre avec la victime, le témoin et l'auteur d'intimidation
- ♦ Atelier pour l'élève victime
- ♦ Atelier pour l'élève auteur d'intimidation
- ♦ Billet d'information
- ♦ Implication des parents, du policier-éducateur, TES (technicienne en éducation spécialisée), direction
- ♦ Médiation (suivi 2 - 2 - 1)
- ♦ Geste de réparation
- ♦ Suspension à l'interne ou à l'externe
- ♦ Travail de réflexion
- ♦ Plan d'intervention
- ♦ Mesures de protection
- ♦ Entente de collaboration
- ♦ Démarche d'accompagnement pour les parents

Moyens de dénonciation possibles

- ♦ Adulte signifiant, titulaire ou autre adulte - démarche d'accompagnement pour l'élève
- ♦ Courriel confidentiel « intimidation-escalade@csdraveurs.qc.ca »

École de l'Escalade

FICHE DE SIGNALEMENT DES INCIDENTS À CARACTÈRE AGRESSIF OU VIOLENT, DE L'ORDRE DU CONFLIT OU DE L'INTIMIDATION

Nom de l'élève : _____ **Groupe :** _____

Fiche remplie par : _____ **Période :**

Date de l'incident : _____ **Heure :** _____ O **École** O **SDG** O **Dineurs**

DESCRIPTION DE L'INCIDENT

(Veuillez cocher toutes les réponses qui s'appliquent et donner le plus de détails possibles.)

Cibles : O Adulte de l'école O Élève O Propriété de l'école

O Autre : _____

Aires de l'école

O Salle de classe O Terrain de jeux O Corridors/cages d'escalier

O Service de garde O Service du dîner O Autre : _____

Description de l'incident :

_____

_____

_____

INTERVENTION IMMÉDIATE DE L'ADULTE

❑ Intervention verbale/réprimande/mise en garde immédiate ❑ Temps d'arrêt

❑ Accompagnement pour résolution de conflit ❑ Retrait du groupe

❑ Autre : _____

ENQUÊTE

Fait par : _____ **Fait par :** _____

***Nature de l'incident* : Suite à l'enquête, nous évaluons que l'incident correspond à ...**

❑ Un geste impulsif ❑ Une situation de défi ou d'opposition ❑ Une menace

❑ Un geste intentionnel Explications : _____

❑ Un geste en réaction à une situation vécue ❑ Autre : _____

Moyens utilisés :

❑ **Physique** : Bousculade / Faire trébucher / Coup direct / Bataille / Objet lancé / Dommage matériel

❑ **Verbale** : Insulte/ Impolitesse / Injure / Menace

❑ **Courriel** / ❑ **Réseaux sociaux** / ❑ **Autres moyens via internet** : Insulte / Impolitesse / Injure / Menace

❑ **Par écrit** : Insulte / Impolitesse / Injure / Menace ❑ **Attitude** : Insolence / arrogance

❑ **Non- verbal** : Signe / Imiter / Dévisager ❑ Autre : _____

Types d'atteintes :

❑ Intégrité physique ❑ Dignité ❑ Sentiment de sécurité ❑ Exclusion/ Isolement social

❑ Biens matériels ❑ Sexualité ❑ Cyberintimidation ❑ Autre : _____

***Cocher si l'acte est* :** ❑ Isolé ❑ Répétitif

CONCLUSION

Suite à l'enquête, nous évaluons que l'incident correspond à ...

❑ une situation de conflit ❑ une situation de violence

❑ une situation d'agressivité ❑ une situation d'intimidation

École de l'Escalade

SUIVI ET MESURES DISCIPLINAIRES EN CAS DE CONFLIT OU DE SITUATION D'AGRESSIVITÉ

❑ Rappel du comportement attendu ❑ Retrait de privilèges ❑ Perte de récréation (en classe)
❑ Geste réparateur (Bonne action/nettoyage/réparation/restitution/remboursement)
❑ Suivi individuel avec le.la TES ❑ Suspension interne – Date et durée : _____
❑ _____

SUIVI ET MESURES DISCIPLINAIRES EN CAS DE VIOLENCE ET/OU D'INTIMIDATION

❑ Retrait de privilège ❑ Geste réparateur (excuses) ❑ Perte de récréation (local de retrait)
❑ Communication avec les parents ❑ Entente de collaboration ❑ Contrat d'engagement
❑ Suivi 2-1-1 (2 jours, 1 semaine, 1 mois) ❑ Rencontre avec la direction ❑ Rencontre avec le policier éducateur
❑ Suspension interne : _____
❑ Suspension externe : _____

Au retour de la suspension externe, à l'école, l'élève...

❑ doit rencontrer la direction de l'école (ou le TES)
❑ doit remettre les travaux de suspension ❑ doit présenter ses excuses à : _____
❑ doit être accompagné de ses parents pour une rencontre avec la direction ou le TES

Quand : _____

_____

Veuillez prendre connaissance de ce document, le signer et le retourner à l'école dès le lendemain.

Signature du ou de la TES : _____	**Signature du titulaire :** _____
Signature de la direction / responsable d'école : _____	**Signature de l'autorité parentale :** _____

Commentaires :

_____

_____

À titre informatif, voici quelques définitions :

Conflit	Violence	Intimidation
Le conflit est un **désaccord ou une mésentente** entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Les conflits font partie de la vie et sont nécessaires pour apprendre. Ils peuvent se régler par la **négociation ou la médiation**. Le conflit **pourrait entraîner des gestes de violence**. L'intimidation n'est pas un conflit, c'est une agression. (Art. 13 LIP)	« Toute **manifestation de force**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique et sexuelle; Exercée **intentionnellement** contre une personne; Ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse**, de la léser, de la blesser et de l'opprimer; En **s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être** psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens » (Art. 13 LIP)	« Tout comportement, parole, acte ou geste, **délibéré ou non**; À **caractère répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace; Dans un rapport caractérisé par **l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées; Ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser » (Art. 13 LIP)
Violence à caractère sexuel		
« Toute **forme de violence** commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont **l'agression sexuelle**; Cette notion s'entend également de **toute autre inconduite** qui se manifeste par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à **connotation sexuelle non désiré**; Incluant celle relative aux **diversités sexuelles ou de genre**, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique. »		

École de l'Escalade

Application des règlements, des mesures de sécurité et du code de vie

Nous avons pris le temps de lire avec notre enfant les règlements, les mesures de sécurité et le code de vie et nous nous engageons à les respecter.

Signature des parents :

_____

_____



Signature de l'élève :

_____

Signature de l'enseignante :

_____



Date : _____

Date : _____

Code de conduite sur l'utilisation des ressources informatiques

pour les élèves du primaire de l'école de l'Escalade

Comme élève, si je désire utiliser les outils technologiques à mon école, je dois faire les choses suivantes :

1. Je comprends que :



- Les outils technologiques qui me sont prêtés sont à ma disposition afin de m'aider dans mes apprentissages.
- Leur utilisation est un privilège et non un droit.
- Je dois avoir la permission de mon enseignante :
  - pour envoyer des messages par courrier électronique.
  - utiliser des services de clavardage, de blogue, de forum, etc.
  - envoyer des messages sur des sujets d'intérêt divers, des nouvelles de toutes sortes.

2. Je me protège :

- Je ne dis à personne mes mots depasse, sauf à mes parents.
- Je ne dois pas donner de renseignements personnels comme mon nom, mon numéro de téléphone, mon adresse à la maison, mon adresse de courrier électronique ni ma photo sans la permission de mes parents. **Même si un personnage de dessin animé ou de jeu me le demande. Même si on m'offre des cadeaux.**
- Lorsqu'un message me rend mal à l'aise, je n'y réponds pas et j'avertis tout de suite un adulte.
- Je ne dois pas accepter de rencontrer en personne un ami que j'aurais rencontré sur Internet sans la permission de mes parents.
- Je n'achète rien sur Internet sans la permission de mes parents.

3. Je respecte les autres :

- Tous les messages que j'écris doivent être respectueux. Ils doivent respecter le code de vie de mon école.
- Les messages que j'écris ne doivent pas être violents, haineux, indécents ou racistes.
- Il est interdit d'utiliser les ressources informatiques pour intimider, menacer ou nuire à quelqu'un.
- Je ne donne pas d'informations personnelles ou d'informations fausses au sujet de quelqu'un.

4. Je respecte le matériel qui m'est prêté :

- Je prends soin des ressources informatiques que j'utilise. Je ne modifie pas ou ne brise pas un équipement ou un logiciel.
- À moins d'avoir l'autorisation de le faire, quand j'utilise le matériel informatique de l'école, je ne peux pas :



- écouter la radio ou visionner des vidéos sur Internet.
- participer à des jeux sur Internet.
- installer ou télécharger des logiciels ou des jeux sur les ordinateurs de l'école.
- télécharger des fichiers de musique, des images ou des vidéos.
- déposer sur le réseau ou sur Internet des photos ou des vidéos prises dans l'école ou lors d'une activité parascolaire.

Je m'engage :

J'ai lu le code de conduite sur l'utilisation des ressources informatiques. Mon enseignant a aussi pris le temps de bien me l'expliquer.

Je comprends bien toutes les informations et toutes les règles qu'on y trouve. Je m'engage à respecter ces règles.

Si je ne respecte pas ces règles, je sais que des conséquences pourront m'être appliquées. Ces conséquences peuvent être prévues aux règles de vie de mon école et aller jusqu'à m'interdire l'accès aux outils technologiques.

_____ _____

Signature de l'élève Date



Engagement du parent ou du tuteur :

Comme parent ou tuteur, j'ai lu la politique sur l'utilisation des ressources informatiques de l'école de l'Escalade et j'en ai discuté avec mon enfant. J'autorise mon enfant à utiliser ces ressources à l'école. Je comprends que le non-respect de ces règles et de la politique peut entraîner la perte de son privilège d'utiliser ces ressources à l'école ainsi que des sanctions disciplinaires.

_____ _____

Signature du parent ou tuteur Date

_____ _____

Signature du parent ou tuteur Date

Centre de santé et de services sociaux
de Gatineau

LA RENTRÉE SCOLAIRE, C'EST AUSSI POUR LES POUX!

Les poux existent depuis toujours et ils ne sont pas près de disparaître. Heureusement, ils ne sont pas dangereux et il est possible de réduire leur transmission.

Des gestes simples pour prévenir

Demandez à votre enfant d'éviter de partager avec des amis les peignes, brosses à cheveux, barrettes, chapeaux, tuques, bandeaux, foulards ou autres items du genre. On peut aussi attacher les cheveux longs. Des gestes simples pour réduire les risques de contagion.

Gardez l'œil ouvert

Procurez-vous un peigne fin (peigne conçu spécialement contre les poux, vendu à votre pharmacie) et prenez l'habitue d'examiner la tête de votre enfant chaque semaine. Cela permettra de détecter et traiter rapidement les enfants atteints et ainsi limiter la contagion dans votre famille et à l'école.

Pendant l'année scolaire, il se peut que la tête de votre enfant soit examinée par l'infirmière scolaire ou par une autre personne mandatée par l'école. Cela nous aidera à contrôler plus facilement les épidémies de poux.

Encore des lettres…

Vous recevrez peut-être, durant l'année scolaire, une ou des lettres vous avisant que votre enfant ou un autre élève a des poux. Prenez le temps de bien les lire et de suivre les recommandations qui vous seront faites.

Votre collaboration est essentielle pour la prévention et le contrôle des poux de tête.

Pour en savoir plus, consultez le site internet http://santepublique-outaouais.qc.ca/actualites/maladies-infectieuses/poux/ et/ou demandez les documents au secrétariat de votre école.